Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 43 (1972)

Heft: 11

Rubrik: Chronique économique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le président de l'ADIJ à l'honneur

M. René Steiner, président de l'ADIJ, vient d'être l'objet d'une distinction extrêmement flatteuse : l'Association cantonale bernoise pour la protection de la nature, lors de son assemblée des délégués qui s'est déroulée le 4 novembre à Berne, l'a nommé membre d'honneur. Dans l'hommage qu'il a rendu à M. Steiner, le président de l'association a relevé combien le nouveau membre d'honneur s'était dévoué pour le Jura, pour son économie, pour la sauvegarde de ses beautés naturelles. A travers M. Steiner, c'est aussi l'ADIJ et tout particulièrement sa Commission pour la protection de la nature que l'association cantonale a voulu honorer. A notre tour de présenter nos félicitations au président de l'ADIJ.

La rédaction

Mises sous protection

Les efforts déployés par la Commission pour la protection de la nature de l'ADIJ et d'autres instances, notamment l'Inspectorat de la protection de la nature du canton de Berne, continuent d'avoir d'heureux effets.

Après la mise sous protection de l'étang des Royes, on apprenait en septembre celle de toute la dépression de terrain (180 hectares) située au sud de Bellelay : bois marécageux de la Sagne, tourbières, étang de la Noz, cavité d'écoulement de la Rouge-Eau, bloc erratique témoin de l'époque glaciaire.

Plus récemment encore, en novembre, c'était au tour de l'étang de Plain-de-Saigne, situé près de Montfaucon, d'être inscrit par le Conseil-exécutif au catalogue des sites protégés du canton de Berne. La nouvelle réserve naturelle s'étend sur 120 hectares : étang, marécages, pâturage boisé, zone agricole et forestière.

L'ADIJ se réjouit des mesures prises, qui devront encore s'étendre à d'autres sites dignes d'être protégés.

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

18 milliards d'impôts. — Selon les résultats provisoires et les estimations officielles, la Confédération, les cantons et les communes ont perçu, en 1971, environ 18,1 milliards de francs d'impôts, soit 1,9 milliard de francs ou près de 12 % de plus que l'année précédente. Les recettes fiscales ont doublé en valeur réelle au cours des dix dernières années. Le produit de 1971 se répartit à raison de 43 % pour la Confédération, 31 % pour les cantons et 26 % pour les communes. La structure fiscale s'est encore modifiée. On constate un déplacement vers les impôts sur le revenu et la fortune qui ont représenté 67 % des recettes en 1971, contre 66 % l'année précédente et 62 % en 1965. Inversement, la part des impôts indirects (y compris les droits de douane) est tombée de 38 % en 1965 à 34 % en 1970 et 33 % en 1971.

Caisses de pension : fortune considérable. — Les résultats de la dernière statistique des caisses de pension montrent qu'à fin 1970, les institutions de prévoyance professionnelle vieillesse, invalidité et survivants disposaient d'une fortune nette de 32,5 milliards de francs. Celle-ci ne comprend pas seulement la fortune directement disponible mais aussi les réserves affectées à la prévoyance (capital de couverture, fonds de garantie, réserves de primes ou de cotisations, fonds de compensation, avoirs des assurés) ; le capital de couverture des assurances de groupe (4,6 milliards de francs), géré par les sociétés d'assurances, n'est cependant pas pris en considération. Avec le développement du 2e pilier, la fortune des institutions de prévoyance — investie en bonne partie dans l'infrastructure et la construction de logements — s'est accrue de 10,4 milliards de francs ou 47 % en l'espace de quatre ans. La statistique des caisses de pension pour 1966 avait enregistré une fortune nette de 22,1 milliards de francs.

Les particuliers sont d'importants constructeurs. — Sur les 26 301 nouveaux logements achevés au premier semestre 1972 dans les 565 communes de plus de 2000 habitants, 12 520 ou 47,6 % ont été construits pour le compte de particuliers. Leur part dans la production totale a encore progressé par rapport au premier semestre 1971 (45,2 %). Quant à la part des personnes morales (sociétés sans les coopératives), elle s'est élevée à 37,7 %, celle des coopératives à 11 % et celle des pouvoirs publics à 3,7 %.

Croissance des exportations : 4 %. — Au 3e trimestre 1972, la Suisse a exporté des marchandises pour une valeur de près de 6,2 milliards de francs, soit pour 506 millions de francs ou 8,9 % (en valeur nominale) de plus qu'au cours de la même période de l'année dernière. Mais les prix à l'exportation ont eux aussi augmenté de 4,4 % en moyenne. L'accroissement réel (en prix constants) n'est par conséquent que de 4,3 %, soit même plus faible qu'au 3e trimestre 1971 où la progression avait été de 4,7 %.

Les mouvements des comptes de chèques postaux, indicateur conjoncturel. — Les mouvements des comptes de chèques postaux sont d'importants indicateurs conjoncturels puisque leur évolution reflète, jusqu'à un certain degré, l'activité économique. Au cours des trois premiers trimestres de 1972, ils ont atteint 470 milliards de francs, soit 58,8 milliards de francs ou, en valeur nominale, 14,3 % de plus qu'au cours des neuf premiers mois de l'année dernière. L'accroissement est dû pour moitié au renchérissement ; en valeur réelle, il est de 7,3 %, soit légèrement plus élevé qu'au cours des trois premiers trimestres de 1971 (+ 5,2 %) mais plus faible qu'au cours de la période correspondante de 1970 (+ 8,3 %). Le rythme de progression des mouvements et, par conséquent, la demande ont atteint leur record au deuxième trimestre avec un accroissement de 8,9 % par rapport au niveau correspondant de l'année dernière. Au troisième trimestre la croissance réelle est retombée à 5,3 %, soit à un niveau inférieur à celui du trimestre correspondant de 1971 (+ 6,1 %).

Moins de logements démolis. — Au premier semestre 1972, 1645 logements ont été démolis dans les communes de plus de 2000 habitants, soit un tiers de moins que pendant la même période de l'année dernière. Quatre cinquièmes de ces démolitions concernent les villes et, en majorité, les grandes villes où, par suite de la pénurie de terrains, il n'est souvent possible de construire de nouveaux logements que sur l'emplacement d'anciens immeubles démolis. Le nombre de logements démolis au premier semestre 1972 correspond à 6 % de la production de nouveaux logements, au lieu de 10 % au premier semestre 1971.

Un milliard de francs pour la protection de l'environnement. — Les ressources consacrées à la protection de l'environnement ne cessent de croître. Selon les données statistiques les plus récentes, les pouvoirs publics ont dépensé, en 1970, 733 millions de francs pour la protection des eaux, l'élimination des ordures, l'approvisionnement en eau, etc. Depuis, ces dépenses ont encore fortement progressé à la suite de l'introduction de nouvelles dispositions légales. D'après les données officielles, la limite du milliard sera probablement atteinte en 1973.

Déplacement de la construction de logements vers les communes rurales. — Sur les 26 301 nouveaux logements construits au premier semestre 1972 dans les 595 communes de plus de 2000 habitants, 13 373, soit un peu plus de la moitié, concernent les 92 villes. Par rapport à la même période de l'année dernière, on constate un déplacement de la construction vers les communes rurales. La part des 503 communes de 2000 à 10 000 habitants dans le total des nouvelles constructions, qui était de 46,9 % au premier semestre 1971, est passée à 49,2 %. Parallèlement, la part des villes (plus de 10 000 habitants) est tombée de 53,1 à 50,8 %.

ORGANES DE L'ADIJ

Direction

Président : René Steiner, 2800 Delémont, tél. (066) 22 25 81 ou 22 15 83
Vice-président : Henri-Louis Favre, 2732 Reconvilier, tél. (032) 91 24 73
Membres : Jean Jobé, préfet, 2900 Porrentruy, tél. (066) 66 10 29
Rémy Berdat, 2740 Moutier, tél. (032) 93 12 45
Secrétaire : Hubert Boillat, 2732 Reconvilier/Loveresse, tél. (032) 91 23 20 ou 91 29 79

Bulletin

Administration : Place de la Gare 25, 2800 Delémont, tél. (066) 22 25 81
Rédaction : Jean Schnetz, 2800 Delémont, tél. (066) 22 17 51
Abonnement annuel : Fr. 15.— ; le numéro Fr. 1.50 ; CCP 25 - 10 213

Caisse

CCP 25 - 2086